Demande d’admissibilité au transport en commun pour les clients de 65 ans et plus en vertu du programme d'aide.

		/ /
Nom	Prénom	Date de naissance (jj/mm/aaaa)

Adresse _____ App. _____ Ville _____ Code postal _____

Téléphone _____ Numéro de carte OPUS valide pour la période couverte _____

Termes et conditions

Le titre de transport permet à l’usager admissible, d’effectuer un nombre illimité de déplacements en transport régulier ou en transport adapté du Réseau de transport de Longueuil (RTL) durant les périodes hors-pointe suivantes, et ce, pour la période du :

Renouvellement (12 mois)

1er janvier au 31 décembre 2027

Période hors-pointe de jour : 9 h 00 à 15 h 29

Période hors-pointe de soir : 18 h 30 à 3 h 59

Et sans restrictions les samedis, dimanches et jours fériés, tels que décrétés par le RTL.

Preuve de résidence :

- ☐ Facture d'électricité :
- ☐ Facture de service public:
- ☐ Compte de taxe municipale:
- ☐ Avis cotisation impôts :
- ☐ Carte d’hôpital :
- ☐ Bail :
- ☐ Permis de conduire :
- ☐ Autre:_____

DÉCLARATION

Par la signature apposée ci-dessous, je déclare que j’ai lu et que je consens aux termes et conditions.

Reconnaissance d’admissibilité :

Lorsque les exigences et conditions des articles 4.2 et 4.3 de l'entente sont remplies, l’admissibilité du demandeur est reconnue et le titre de transport spécifique à l’initiative lui est remboursé. Dans le cas contraire, la demande est refusée et le demandeur en est informé.

La reconnaissance de l’admissibilité est nulle et sans effet en cas de fraude ou si l’une des conditions n’est pas remplie, et dans un tel cas, la VILLE peut réclamer de ce demandeur la restitution du montant d’aide que la VILLE lui aura versé sans droit.

Signature du demandeur : _____ Date : _____

ou

Demande complétée par : _____ Date : _____

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Reconnaissance d'admissibilité du demandeur ☐ Admissibilité reconnue ☐ Admissibilité refusée ☐

SIGNATURE REPRÉSENTANT :_____ DATE: _____